

DÉCISION

Portant organisation d'un concours de recrutement d'un cadre au Département Territorial de Figuig – DDZO/ANDZOA La Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

- Vu le Dahir N° 1-10-187 du 7 Moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06.10 relative à la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier et ses amendements ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier et ses amendements ;
- Vu la circulaire N°24/2012 du 22 octobre 2012 (06 Hijja 1433) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu la décision N°3805, en date du 20 septembre 2023, portant nomination de Madame YAAKOUBI LATIFA aux fonctions de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Considérant les besoins opérationnels du Département Territorial de Figuig et la nécessité de service.

DÉCIDE

Article Premier : Il est décidé de lancer un concours pour le recrutement d'un Cadre au Département Territorial de Figuig, relevant de la Direction de Développement des Zones Oasiennes (DDZO) de l'ANDZOA, poste basé à **Bouarfa** (Province de **Figuig**).

La fiche de poste est jointe en annexe à la présente décision.

Article Deux : Le concours est ouvert aux candidat(e)s répondant aux conditions cumulatives ci-après :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 18 ans au minimum et de 45 ans au maximum à la date de recrutement ;
- Satisfaire aux conditions de niveau d'études, de compétences et d'expérience professionnelle requises pour le poste, telles que précisées dans la fiche de poste annexée.

Article Trois : Tout dossier de candidature devra comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Madame la Directrice Générale de l'ANDZOA ;
- Un curriculum vitae rédigé en langue française, accompagné d'une photo d'identité récente ;
- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) en cours de validité ;
- Une photocopie du baccalauréat et de l'ensemble des diplômes obtenus ;
- Une attestation d'équivalence délivrée par les autorités compétentes, pour les diplômes étrangers ou délivrés par des établissements privés ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience du candidat, accompagnées des pièces délivrées par la CNSS attestant la déclaration effective de l'intéressé (Attestations ou bordereaux cachetés par la CNSS) pour les attestations d'expérience délivrées par le secteur privé.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux exigences définies sera automatiquement écarté.

Article quatre : Les candidats qui remplissent les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit, seuls les candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour un entretien oral.

Article Cinq : Le dossier de candidature, dûment constitué et placé sous pli fermé, devra être déposé ou expédié au plus tard le **23 octobre 2026 inclus**, à l'une des adresses suivantes :

Dépôt direct :

ANDZOA – Direction Administrative et Financière

Route Rissani Erfoud – PK 7 – Commune Rurale Aarb Sabbah Ziz – Province d'Errachidia

Envoi postal :

ANDZOA – Direction Administrative et Financière – BP 515, Errachidia

Article Six : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le portail national des emplois publics (www.emploi-public.ma) ainsi que sur le site officiel de l'Agence (www.andzoa.ma).

La Directrice Générale
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier
Signé : Latifa AAKOUBI

FICHE DE POSTE D'UN CADRE AU DEPARTEMENT TERRITORIAL DE FIGUIG

Intitulé du poste	Cadre au département territorial de Figuig
Structure de rattachement	Poste basé à Bouarfa (province de Figuig) et rattaché au département de Figuig relevant de la Direction de Développement des Zones Oasiennes.
Mission principale	Sous l'autorité du chef de département, le cadre aura pour mission de participer à la mise en œuvre de la stratégie de développement des zones oasiennes couvertes par le département de Figuig.
Activités et responsabilités	Le cadre aura comme activités et responsabilités de : • Contribuer à la conception de programmes intégrés de développement avec les acteurs partenaires et le suivi de leurs réalisations ; • Planifier et mettre en œuvre les projets de développement des zones oasiennes couvertes par la représentation locale de Figuig ; • Veiller à la mise en œuvre de la feuille de route des projets de développement des zones oasiennes couvertes par la représentation locale de Figuig ; • Assurer le suivi-évaluation des programmes de développement sur le terrain en coordination avec les acteurs partenaires ; • Remonter les attentes et les besoins identifiés sur le terrain en concertation avec le chef département de Figuig • Coordonner les activités qui préservent la gestion durable des oasis ; • Contribuer à la constitution des bases de données et documentaires.
Compétences clés	• Esprit d'équipe ; • Sens de méthode et d'organisation ; • Rigueur et professionnalisme ; • Sens du relationnel.
Diplôme requis	• Diplôme bac +5 en : ✓ Aménagement du territoire ; ✓ Développement territorial ; ✓ Gestion territoriale.
Expériences requises	• Une expérience professionnelle d'au moins une (01) année dans les domaines de l'Aménagement ou développement territorial.

